

Embout pour massette EH 3508.



Description produit

Les embouts en nylon (série 3508) sont très durs avec une dureté d'environ 73 Shore D. Ces embouts en polyamide blanc offrent d'excellentes caractéristiques de frappe et garantissent une résistance et une durée de vie maximales. Ils sont composés d'une matière extrudée extrêmement homogène. Ils sont nettement plus résistants à l'usure et plus durables que des embouts en plastique injecté et ils ne s'écaillent pas, même à des températures négatives. Ils résistent aux forces de frappe élevées des maillets sans rebond. De plus, Ils sont également résistants à l'huile et à la graisse et sont utilisés pour maillets SUPERCRAFT, marteaux SUPERCRAFT, poinçons et massettes.

Ces embouts sont disponibles de la taille D10mm à D100mm.

Caractéristiques du produit :


- Embout SUPERCRAFT nylon (polyamide).
- Blanc.
- Dur.
- Très résistant à l'usure.
- Pas d'écaillage même à des températures négatives.
- Résistant à l'huile et à la graisse.
- Disponible de la taille D10mm à D100mm.

Matières

Embout

- Nylon, blanc
- durs
- très résistant à l'usure
- pas d'écaillage
- amortit le bruit
- très grande force de frappe

Informations détaillées

Ø	Dimensions Longueur x Largeur x Hauteur [mm]	 [g]	GTIN	proficl@ss 5.0	ecl@ss 10.1	Référence article
20	18,0 x 20,5 x 20,5	5	4030618301875	AAA905c002	21-04-91-06	3508.020
30	31,5 x 31,5 x 22,0	17	4030618301899	AAA905c002	21-04-91-06	3508.030
40	41,5 x 41,5 x 24,0	33	4030618301912	AAA905c002	21-04-91-06	3508.040
50	50,0 x 50,0 x 27,0	55	4030618301936	AAA905c002	21-04-91-06	3508.050

Conformité

Conforme à la directive RoHS

Conforme à la directive 2011/65/CE et à la directive 2015/863.

Ne contient pas de substances SVHC

Pas de substances SVHC avec une teneur supérieure à 0,1% m/m – Liste SVHC [REACH] au 27.06.2024.

Ne contient pas de substances de la Proposition 65

Aucune des substances de la Proposition 65 présente.

<https://www.P65Warnings.ca.gov/>

Ne contient pas de minerais de la guerre

Ce produit ne contient pas de substances classées comme "minerais de la guerre" telles que le tantale, l'étain, l'or ou le wolfram provenant de République démocratique du Congo ou de pays frontaliers.